
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 décembre 2017 à 19h30,
À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Christiane MOLLAR
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
8	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
19	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
23	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
24	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
25	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Départ après la 2 ^{ème} délibération
26	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
27	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
28	MERY	T	Eudes BOUVIER	
29	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
30	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
31	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
32	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
33	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ FOUILLET
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

25 communes présentes

Absents excusés :

Isabelle MOREAUX-JOUANNET

AIX-LES-BAINS



Autres présents non votants :

Daniel de MEDTS	Saint Offenge
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIÈRE	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Responsable service Finances
Véronique MERMOUD	Responsable service Urbanisme – Foncier – Habitat
Catherine FABBRI	Responsable service Politique de la Ville
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 décembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 263 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (41 titulaires et 1 suppléant), et 56 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 21 Année : 2017

Exécutoire le : **15 DEC. 2017**Affichée le : **15 DEC. 2017**Visée le : **15 DEC. 2017****TOURISME****Extension du parking au carrefour de La Loi (commune de RUFFIEUX)
Demande d'autorisation de défrichement**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'aménagement de mobilité douce du Nord du Lac sur le territoire de la Chautagne, GRAND LAC prévoit l'extension du parking situé au carrefour de La Loi le long de la route départementale n° 904.

Le hameau de la loi porte d'entrée de la Chautagne se situe sur le tracé de la Via Rhôna. Ce parking permettra l'accueil de cyclotouristes qui souhaitent l'emprunter. À terme le projet prévoit également la connexion en site propre depuis ce parking au carrefour de Saumont (Ruffieux) où se situe un point d'information de l'OTi et la cave coopérative de Chautagne pour permettre aux cyclotouristes de découvrir le territoire de Chautagne

Cet agrandissement doit se réaliser sur la parcelle cadastrée A 428 qui est actuellement boisée.

Conformément à l'article L 311.1 et suivants du Code Forestier, un dossier d'autorisation de défrichement doit être envoyé à la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour instruction. Le dossier à adresser au service instructeur doit comprendre une délibération spécifique.

La commune de RUFFIEUX qui est propriétaire de cette parcelle a donné à GRAND LAC, par courrier en date du 25 novembre 2017, l'autorisation de déboisement.

Monsieur le Président ajoute qu'afin de réaliser l'ensemble des aménagements prévus, aucun boisement classé ne sera impacté. En revanche, environ 700 m² de bois seront défrichés.

Les mesures d'accompagnement et compensatoires prévues sont les suivantes :

- le projet d'aménagement prévoit la plantation de nouveaux arbres sur le parking.

Monsieur le Président précise que le dossier complet est tenu à la disposition des élus au service Maîtrise d'Ouvrage de Grand Lac.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés au budget annexe ZAE (programme 143-20).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

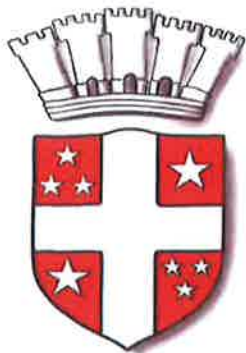
- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la mise en œuvre du défrichement et les mesures compensatoires associées,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer le dossier de demande d'autorisation de défrichement, à signer toutes les pièces afférentes et à réaliser toutes les démarches s'y rapportant.

Aix-les-Bains, le 14 décembre 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 41
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



RUFFIEUX

GRAND LAC
1500 Boulevard Lepic

73000 AIX-LES-BAINS

Objet : Autorisation de défrichement de la parcelle A428

Ruffieux le 25 Novembre 2017

Monsieur,

La commune de RUFFIEUX est propriétaire de la parcelle A428.

A ce titre, la commune autorise l'agglomération GRAND LAC à effectuer le défrichement de la parcelle citée en objet nécessaire à l'aménagement du parking de La Loi.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sentiments les plus respectueux.

Olivier ROGNARD
Maire de RUFFIEUX
Vice-Président de Grand Lac



MAIRIE DE RUFFIEUX

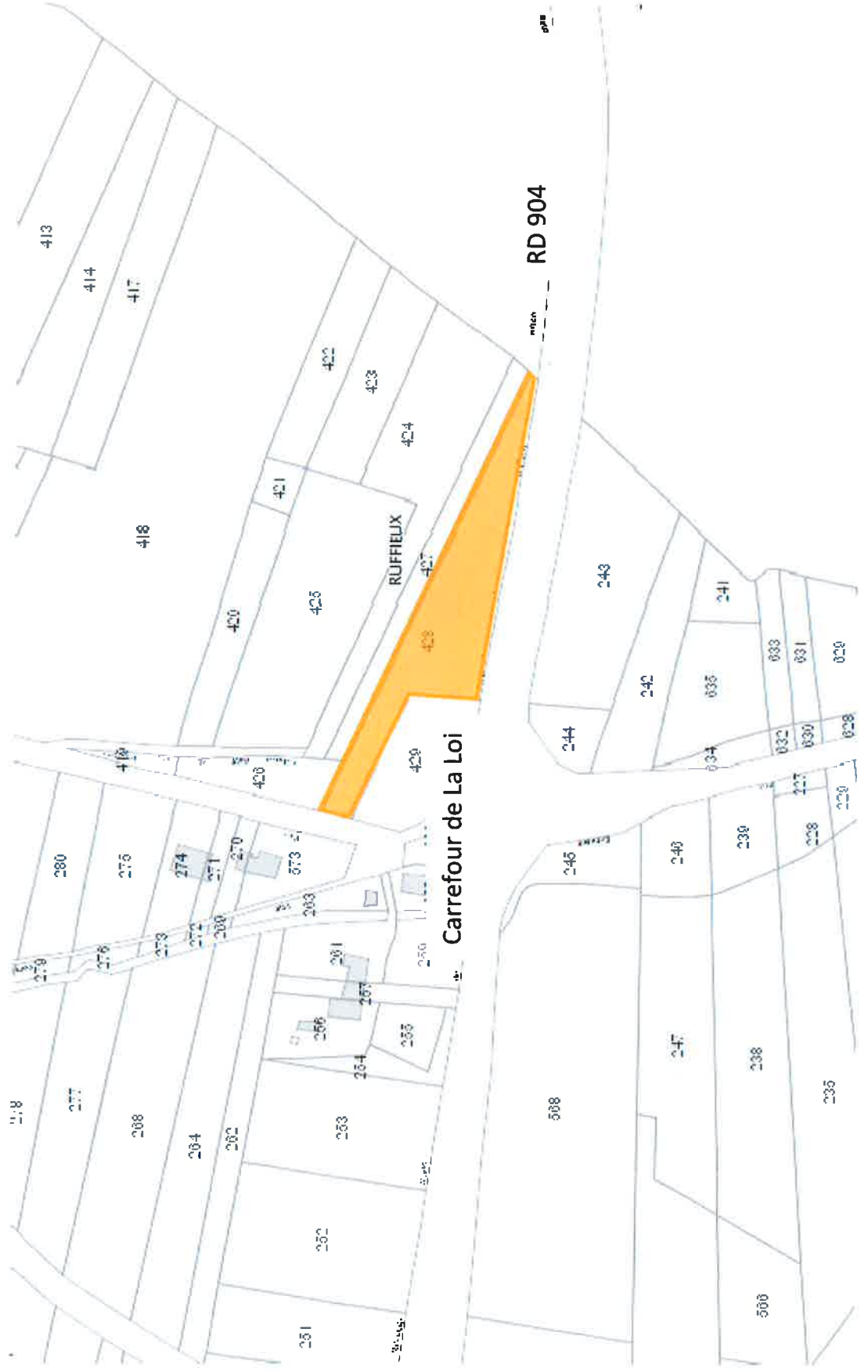
102, rue de la Mairie – 73310 RUFFIEUX – Tél. : 04 79 54 27 35

Mail : mairie.ruffieux@wanadoo.fr – Web : www.ruffieux73.fr

Projet d'extension du parking de La Loi

Commune de RUFFIEUX

Défrichage de la parcelle A 428



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Tourisme - Extension du parking au carrefour de la Loi (commune de RUFFIEUX) - Demande d'autorisation de défrichement

Date de transmission de l'acte : 15/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 15/12/2017

Numéro de l'acte : d2168 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20171214-d2168-DE

Date de décision : 14/12/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.2. Autres